

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf août à 19h00.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents M. ADAM Jérémy, M. GRELET Remy, M. JACQUINET Benoît, M. PERNET Gilbert, M. PRINCE Christophe, MME RAUX Marie-Pierre, MME SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. CAPT Bruno, M. DA CUNHA Jean-Emmanuel, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mme HOFFMANN Noémie, Mme LELOUP Sylvie, M. WALGRAEVE Alexandre

M. ADNET Bruno, à le pouvoir de M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry,
M. PERNET Gilbert, à le pouvoir de Mme LELOUP Sylvie,
M. JACQUINET Benoît, à le pouvoir de Mme HOFFMANN Noémie,
M. ADAM Jérémy, à le pouvoir de M. WALGRAEVE Alexandre,
M. GRELET Remy, à le pouvoir de M. CAPT Bruno.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr PERNET Gilbert est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 10 avril 2024

L'ensemble des membres du Conseil municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 24 mai 2024, aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 24 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Financement travaux en cours mise en place d'une ligne trésorerie : délibération
- Diverses délibérations,
- Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

34-2024	LIGNE DE TRESORERIE
---------	---------------------

LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Une ligne de trésorerie de 100 000 € (cent mille euros)

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent à l'unanimité le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie :

- Montant : 100 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois (Flooré à 0) + 0,90%
- Taux d'intérêt plancher = marge
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,20% du montant contracté
- Utilisable par tranches de 15.000 Euros minimum
- Remboursement du capital in fine
- Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité
- Echéances fixées au 5 des mois concernés
- Mise à disposition des fonds à votre demande
- Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur ADNET Bruno, Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h25.

Le Maire,
Bruno ADNET



Le secrétaire de séance